

Bulletin d'adhésion 2022 | membre individuel



Nom : Prénom :

Profession :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Email :

J'adhère à l'association les Promenades Urbaines pour l'année civile 2022.

Ci-joint un chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'association les Promenades Urbaines d'un montant de €

Catégories de membre

- Actif – 30 €
- Étudiant, chômeur, bénéficiaire des minima sociaux – 20 €
- Donateur – supérieur à 50 €

Collèges

Les membres individuels appartiennent à leur choix à l'un des deux collèges suivants, qui élisent des représentants distincts au conseil d'administration.

- Collège **Promeneurs**
- Collège **Concepteurs et accompagnateurs**

L'adhésion au collège Promeneurs est immédiate. L'adhésion au collège Concepteurs et accompagnateurs est soumise à l'approbation du conseil d'administration.

Fait à : Signature :

Le :

**Bulletin d'adhésion à retourner, accompagné de son règlement par chèque, à l'adresse :
Association Les Promenades Urbaines, 112, rue Lamarck, 75018 Paris.**

Devenir membre individuel de l'association Les Promenades urbaines permet de :

- ✓ participer directement ou via un pouvoir aux décisions et aux délibérations de l'assemblée générale annuelle,
- ✓ être informé des activités de l'association et de ses membres institutionnels,
- ✓ prendre part et apporter sa contribution aux réflexions conduites par l'association.

Pour les conférenciers, travailleurs indépendants et artistes, l'association Les Promenades urbaines offre en outre :

- ✓ Une plateforme de réflexion et d'actions dans les secteurs de la pédagogie et de la lecture de la ville, du tourisme urbain,
- ✓ Un accès à des projets mis en œuvre par l'association ou par ses membres,
- ✓ La possibilité de soumettre des projets en vue de leur acceptation par l'association et le cas échéant de leur financement,
- ✓ Une visibilité soutenue au travers d'actions de communication et d'événements organisés par l'association.

Les informations recueillies sont nécessaires à votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez vous adresser à l'association (coordonnées ci-dessous).

Siège social : 112, rue Lamarck, 75018 Paris

www.promenades-urbaines.com / 06 14 56 60 33 / promenades@promenades-urbaines.com